

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 26-099

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

OBJET : ÉLECTION 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Date de la convocation : Mardi 31 mars 2026

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 31</i> <i>Présents : 29</i> <i>Pouvoirs : 2</i> <i>Votants : 31</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Wilfried TISSOT : 28</i> <i>Blancs : 3</i> <i>Nul : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Michel VALETTE (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER, Laurence JACQUET (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bruno BIBILLON, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Marie-Aude GONON, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Angélique VIAL à Pierre FAYARD ;</p>
--	---

CONSIDÉRANT l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que Madame la Présidente a appelé les candidats à se déclarer ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Wilfried TISSOT est seul candidat ;

Chaque membre du conseil communautaire, a déposé dans une urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le décompte des bulletins sortis de l'urne a porté le nombre de bulletins exprimés à 31.

Après avoir procédé au dépouillement :

- Monsieur Wilfried TISSOT a obtenu 28 voix
- 3 bulletins blancs
- Aucun bulletin nul

Le Conseil,

VU l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux vice-présidents et autres membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code ;

VU la délibération n°26_098 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fixant le nombre de vice-présidences à 8 ;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ :**

- **DÉCIDE** de proclamer, Wilfried TISSOT, conseiller communautaire, élu 1^{er} Vice-président et le déclare installé.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 14/04/2026

